

Nantes, le 19 décembre 2024

Référence client 13854

Bon de commande n° :

243514

Adresse livraison :

EKNO

11, PLACE BELLECOUR

69002 LYON--2E--ARRONDISSEMENT

À l'attention de Thibaut JOUVET

06 95 10 44 87

emart@outlook.fr

BUREAU DU PRINT

97 B rue de la république

69150 DECINES-CHARPIEU

FACTURE N° 81885

Quantité	Produits	prix unitaire H.T.	Total H.T.
5000	Porte-badge kraft A6 vierge recto verso	0,4171 €	2085,50 €
	Frais de port		118,20 €
	Veuillez accompagner votre règlement de : Votre réf client : 13854 et numéro de facture : 81885		
Mode paiement		TOTAL H.T.	2203,70 €
Echéance règlement	à réception de facture	TVA 20%	440,74 €
RIB : Crédit Mutuel Nantes Decré Banque :10278 Guichet : 36184 Numéro de compte : 00010668901 Clé 19 IBAN FR76 1027 8361 8400 0106 6890 119 BIC CMCIFR2A		TOTAL T.T.C.	2644,44 €
		ACOMPTE.	0,00 €
		NET A PAYER	2644,44 €



www.oscar.tm.fr
02 40 89 12 00

6 rue Marcel Lallouette
44700 Orvault
e-mail : bal@oscar.tm.fr

SARL Oscar Productions au capital de 90.000€
RCS Nantes 395 221 807 00054 NAF 7990Z
TVA intracommunautaire : FR95 395 221 807

Conditions générales de vente

(Toute commande implique l'acceptation des conditions générales de vente)

Tout client garantit, de plein droit, notre société contre toute contestation concernant les droits de reproduction des travaux effectués.

Infographie :

La passation d'une commande - portant sur la reproduction d'un fichier informatique, objet, image, photo, logo ou dessin - implique de la part de l'acheteur l'affirmation tacite de l'existence d'un droit de reproduction à son profit et **doit garantir le vendeur contre toute contestation** dont ce droit de reproduction pourrait faire l'objet.

Les travaux et fichiers infographiques réalisés par Oscar ne sont en aucun cas cessibles. Qu'il y ait facturation ou gratuité, seul un droit d'usage pour la quantité commandée et ses renouvellements est prévu **sans qu'aucune cession à l'acheteur ne puisse en résulter**.

Les **travaux préparatoires sont facturés** dans les trois mois s'il n'est pas donné suite.

Sauf avis contraire, Oscar se réserve le droit de reproduire dans ses supports de communication ou sa documentation commerciale, à titre de référence ou d'illustration, les produits réalisés pour ses clients.

Commande :

Tous les travaux doivent être accompagnés d'un Bon de commande **daté et signé** par le responsable du règlement qui valide l'intégralité du bon de commande et des maquettes.

Oscar est libéré de son obligation de production pour **tout cas fortuit et en cas de force majeure** : inondations, incendies, grèves, pannes de machines... Les quantités prêtes à livrer au moment de l'événement devront être acceptées par le client.

Prix :

Nos prix sont ceux de notre **tarification en vigueur** le jour de la commande. Ils sont indiqués H.T. Après acceptation d'un devis, le client ne pourra demander la révision de la facture.

Tout travail exécuté et demandé dans des **délais inhabituels** sera majoré de 50 %.

La **T.V.A.** est acquittée sur les débits.

Les prix sont établis pour **un règlement comptant** à la commande.

Tout retard de paiement, dès l'échéance contractuelle, entrainera l'application de l'article L441-6 du code de commerce.

Une indemnité forfaitaire de 40€ deviendra exigible de plein droit ainsi que les frais complémentaires de recouvrement sans aucune formalité préalable.

En outre, il sera réclamé au titre des intérêts de retard la loi NRE prévoyant une pénalité égale au taux de la BCE majoré de 10 points.

Délais de livraison :

Les **délais de fabrication** seront fixés à la réception du bon de commande signé en fonction de l'importance des travaux et de leur degré d'urgence. Ces délais sont donnés à titre indicatif et leur non respect ne peut en aucun cas donner lieu à résiliation ou demande de dommages et intérêts.

La livraison est réputée effective dès la prise en charge de la marchandise par le transporteur au départ de nos bureaux.

Nos marchandises même livrées franco **voyagent aux risques et périls du destinataire**.

Responsabilité :

Notre société ne peut être tenue pour responsable en cas de **détérioration**, de **perte**, ou de **vol** des documents qui lui sont confiés, aussi bien pendant **l'exécution** des travaux que pendant les transports.

Cette clause de non-responsabilité est impérative et ne comporte **aucune exception**. Néanmoins, une assurance peut être souscrite par le client.

Litige :

Tout **travail** faisant l'objet d'un litige, devra nous être **retourné, impérativement, sous huitaine**, après la date de livraison.

La seule juridiction compétente est le Tribunal de Commerce de Nantes.